

Duc de Courlande est comptable de ses actions.

Mais on sent que des imputations de cette nature étoient uniquement destinées à aigrir Sa Maj. Imp. Aussi les voyes de fait & les procédés violens ont-ils continué en Courlande, de la part du Conseiller d'Etat Russe, sans le moindre égard pour le rang & la naissance de Son Alt. Royale, & au mépris des droits du Roi & de la République. On a fait venir de nouvelles troupes de Riga; on en a rempli la Ville de Mittau; on a occupé tous les postes, établi des Corps-de-garde jusques sous les fenêtres mêmes du Duc, & investi Son Alt. Royale dans son Palais.

Le Comte de Biron ne pouvant ignorer que le Roi, de l'avis du Sénat, avoit donné l'investiture des Duchés de Courlande & de Sémigalle au Prince Charles, accepte contre ce Prince des secours étrangers; au-lieu de s'adresser au Roi & à la République, pour leur exposer ses raisons & leur demander son rétablissement dans le Fief, il ôse s'y rétablir de sa propre autorité, ou par l'assistance d'une Puissance voisine; il se rend à Mittau dans le mois de Janvier, notifie son arrivée à la Noblesse & convoque les Etats pour le 10. de Février.

Par ses entreprises téméraires, il eût perdu tout droit aux deux Duchés, s'il lui en fût resté quel-qu'un. Se porter pour Duc, après tout ce qui s'étoit passé, & en exercer hautement l'autorité, sans avoir obtenu son rétablissement, sans l'avoir même demandé au Roi, Seigneur Suprême du Fief, c'est tomber sans doute dans le crime de félonie; mais c'est assurément s'en rendre coupable au plus haut degré que de rechercher & accepter un secours de troupes étrangères, sans avoir seulement tenté les voyes de la justice, de solliciter les actes de violence commises par le moyen de ces troupes, de les agréer, de s'en appuyer, & de compromettre ainsi son Seigneur Suprême avec une Puissance voisine.

En combien de manières ce Duc prétendu de Courlande est-il déchu de tous les droits qu'il pouvoit avoir ! Il les a perdus d'abord en ne remplissant point la condition nécessaire & *sine qua non* de son investiture; en négligeant de prêter au Roi l'hommage